KOCIDE FLOW

A.M.M n°	9800304
Composition	Cuivre de l'hydroxyde de cuivre 300 g/L
Formulation	Suspension concentrée (SC)

Classement CLP: H302-H318-H410

Danger

Délai de rentrée : 24 heures.

AMM retirée au 15/07/25, tous les usages sont retirés :
Délai accordé pour la vente et la distribution : 6 mois à compter du 15/07/25 (soit jusqu'au 15/01/26)
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks : 18 mois à compter du 15/07/25 (soit jusqu'au 15/01/27)

Usages autorisés	Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Vigne*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	Vigne	Mildiou(s)	2,5 l/ha	4 / an	Non notifié	21 jours	20 m	Emploi possible (**)
Cerisier*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	Cerisier	Bactérioses	4 l/ha (*)	Non notifié	BBCH 90 à BBCH 69	DAR F (BBCH 69)	50 m	Emploi possible (**)
Olivier*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	Olivier	Bactérioses	4 l/ha	Non notifié	Non notifié	14 jours	50 m	Emploi possible (**)
Fruits à coque*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	Noisetier	Bactérioses	4 l/ha	Non notifié	Non notifié	14 jours	50 m	Emploi possible (**)
	Pistachier	Bactérioses	4 l/ha	Non notifié	Maximum BBCH 79	14 jours	50 m	Emploi possible (**)
	Noyer	Bactérioses	8,5 l/ha	Non notifié	Non notifié	14 jours	50 m	Emploi possible jusqu'à 4L, interdit au-delà (**)
Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	Pêcher abricotier, nectarinier	Bactérioses	4 l/ha	Non notifié	BBCH 90 à BBCH 69	DAR F (BBCH 69)	50 m	Emploi possible (**)
Prunier*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	Prunier, jujubier, prunier du Japon, mirabellier	Bactérioses	4 l/ha	Non notifié	BBCH 90 à BBCH 69	DAR F (BBCH 69)	50 m	Emploi possible (**)

* sur la base de 1000 L de bouillie par hectare.
(**) non mentionné dans la décision d'AMM

Seules les utilisations entraînant une application totale maximale de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de sept ans sont autorisées.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres (vigne) ou 50 mètres (arboriculture) par rapport aux points d'eau.

SPe3 Pour protéger les organismes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPe8 Pour protéger les abeilles, ne pas appliquer durant la période de floraison et en présence d'abeilles pour des doses d'application supérieures ou égales à 2550 g cuivre/ha.

L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.

Mise à jour 29/07/2025